

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD, PERROT, AUGROS, MONNIER, LOPES DUQUE, TWARDAWA, MARIÉ, MANASSÉ, Mrs ROBBE, GAILLARD, JACQUIER, LEBoulLENGER, SAILLARD, LOPES DUQUE, AUGROS, GUIBERT, RICHARD, LAMÉ, BIGOT, MARIÉ .

Absents : Mme CORÉ avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mr FISCHER avec pouvoir à Mr SAILLARD, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme PERROT.

Absents sans pouvoir : Mme BELABED, Mme FAYAT, Mr GUIVARC'H.

Mme PERROT est élue secrétaire de séance.

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mr GOUROVITCH informe les élus de la démission de Tony GONZALEZ et de Françoise LASSERRE qui sont remplacés par Ludmila MARIÉ et Jean-Yves GUIVARC'H auxquels il souhaite la bienvenue.

Mr BIGOT souhaite connaître les raisons de ces démissions et qui a repris la délégation de Mme LASSERRE. Mr GOUROVITCH précise qu'il s'agit de décisions personnelles.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

Mr SAILLARD souhaite que soient retranscrits ses propos concernant l'augmentation des tarifs de restauration scolaire qui va avoir pour conséquence le retrait de nombreux enfants de la restauration scolaire et de l'ALSH. M. GOUROVITCH informe le Conseil que la fréquentation périscolaire est restée stable à la rentrée scolaire.

Vote du Compte Rendu : pour 19, 5 contre Mme TWARDAWA, Mme CORÉ, Mr LEBoulLENGER, Mr FISCHER, Mr SAILLARD.

ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mr GOUROVITCH rappelle la genèse du projet de révision du PLU qui date de 2015 et qui a été repris depuis 2021 avec l'aide du cabinet DML.

Un gros travail a été effectué qui arrive à son terme.

Mr LAMÉ présente le projet en rappelant la complexité de la réglementation qui nécessite une mise à jour permanente ainsi qu'une veille juridique rigoureuse.

Le PLU s'articule autour de différents documents dont :

- **Le rapport de présentation qui constitue un recueil de données sur la commune ainsi que des projections dans l'avenir sur l'évolution urbaine et démographique**
- **Le projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations et encadre la réalisation des programmes de développement durable et garantit les différents documents d'urbanisme.**
- **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui portent sur un secteur donné du territoire. Elles définissent en particulier les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces de la zone concernée.**

Deux OAP sont prévues, une dans le centre-ville qui vise à requalifier les espaces le long de la rue de Paris du carrefour à feux du Général de Gaulle jusqu'à la rue du marché, et de la RD934 au parking place de l'Appel du 18 juin 1940.

L'autre sur le terrain de la grande couture qui serait urbanisé dans sa partie nord avec un travail paysager et de développement des liaisons douces en entrée de ville. Mr BIGOT regrette que ce projet prévoie encore de la consommation d'espaces agricoles en particulier dans une zone soumise à des inondations ou à du ruissellement. Ce projet pourrait impacter le paysage en entrée de ville et entraîner une augmentation du trafic routier donc des nuisances et du bruit.

Mr LAMÉ rappelle les contraintes qui pèsent sur la commune. Le schéma directeur d'Ile de France a inscrit sur la commune des pastilles d'urbanisation d'une superficie globale de 31 hectares, très supérieure au projet actuel.

Mr SAILLARD et Mr LEBoulLENGER souhaitent savoir s'il serait possible de freiner l'urbanisation en envisageant une croissance au fil de l'eau pour atteindre un objectif de population inférieur à 4500 habitants en 2030.

Mr LAMÉ constate qu'en travaillant sur le PLH on observe une croissance qui nous conduira à ces chiffres. Nous serons obligés de ralentir c'est un des objectifs du nouveau règlement du PLU qui vise à limiter les divisions et les ensembles collectifs de grande taille.

Mr GOUROVITCH conclut en rappelant qu'après le vote de cette délibération le dossier sera envoyé à une trentaine de personnes publiques associées pour recueillir leurs éventuelles remarques.

Le conseil municipal décide de retirer la délibération du conseil municipal du 27 juin 2019 relative à l'arrêt du projet. Il décide d'appliquer le nouveau décret du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du PLU. Il approuve le bilan de la concertation et arrête le projet de PLU.

Vote pour 18, 6 contre Mr BIGOT, Mme TWARDAWA, Mme CORÉ, Mr SAILLARD, Mr FISCHER, Mr LEBoulLENGER.

GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE FOURNITURES D'ENERGIES ET DE SERVICES ASSOCIEES

Pour se protéger des variations à la hausse trop importante, le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes.

Il autorise le représentant du SDESM à signer les marchés ou accords-cadres issus du groupement.

Vote pour 21, 3 abstentions Mme TWARDAWA, Mme CORÉ, Mr LEBoulLENGER.

VENTE PARCELLE AL N°121

Le conseil municipal décide de vendre la parcelle AL n°121 de 235 m² ruelle de Montaumer à Mr et Mme BIGEON pour un montant de 6 000 euros et autorise Mr le Maire à signer la promesse et l'acte de vente.

Vote pour 21, 3 contre Mme TWARDAWA, Mme CORÉ, Mr LEBoulLENGER.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

CONVENTION GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE SEINE ET MARNE (GDSA77)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec le GDSA 77 pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune.

REMBOURSEMENT ACHATS DE FLEURS A MR GAILLARD

Le conseil municipal décide de rembourser la somme de 215 € à Mr GAILLARD qu'il a avancée pour l'achat d'un coussin de fleurs marqué au nom de la Ville de Saint-Germain, lors des obsèques de deux enfants de Coupvray décédés dans l'incendie de leur pavillon familial.

Vote pour 22,
2 abstentions : Mme TWARDAWA, Mme CORÉ.

INSTITUTION D'UNE PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME ET CREATION D'UN TELESERVICE CORRESPONDANT

Le conseil municipal approuve la création d'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme et d'un téléservice correspondant.

Vote pour 23, un contre Mr LEBoulLENGER.

SUBVENTION APEL MINI LOUPS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 500 € à l'association de parents d'élèves APEL MINI LOUPS pour des projets d'animation de fin d'année.

CREATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (50%)

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à mi-temps à compter du 1^{er} octobre 2022 pour faire face à l'augmentation des surfaces d'équipements communaux à entretenir.

Vote pour 22,
2 abstentions Mme TWARDAWA, Mr LEBoulLENGER.

VENTE DES PARCELLES AD N°146 ET AD N°172 RUE DE PARIS

Mr GOUROVITH informe le conseil municipal de la mise en vente de ces parcelles situées au voisinage du cimetière communal. Un promoteur avait un projet de 22 logements qui a été refusé par la commune. Ce dernier a déposé un référé au tribunal administratif en août qui a été rejeté. Désormais la promesse de vente est caduque.

Le Conseil considère que la commune disposant d'une opportunité intéressante d'extension du cimetière, devra faire une proposition d'acquisition.

INFORMATIONS JUDICIAIRES ADMINISTRATIVES ET PENALES

Le Président de la CACPB a proposé de garder la crèche en gestion avec son actif, son passif et sa dette. Les communes sortantes de la Communauté de communes du pays Créçois ont accepté la proposition. La commune conserve la possibilité de contractualiser avec la CACPB pour quelques berceaux. Un arrêté préfectoral complémentaire à celui du mois d'août 2022 viendra mettre un terme définitif à ce différend entre collectivité.

Un riverain de la rue de Melun a été condamné par le tribunal correctionnel pour avoir déboisé un espace boisé classé et construit 2 habitations. Il doit démolir ces 2 habitations sous astreintes.

Un riverain d'un terrain situé en bord du grand Morin a déboisé un espace boisé classé. Il a fait l'objet d'arrêtés interruptifs de travaux qu'il conteste devant le tribunal administratif. La préfecture a régi en produisant un mémoire en défense parallèlement à celui de la commune.

La plainte au pénal déposée par Mr LEBoulLENGER, Conseiller municipal d'opposition, contre Mr GOUROVITCH, Maire de la commune, a été rejetée par le tribunal.

Mr GOUROVITCH est relaxé.

Mr LEBoulLENGER est condamné à verser la somme de 2000 euros au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

TRAVAUX ECOLE PENDANT L'ETE

Mr ROBBE décrit les travaux réalisés par les services techniques à l'école cet été : mise en peinture de la classe 5 de l'école maternelle, pose des tableaux numériques dans toutes les classes élémentaires, pose d'un boîtier WI FI à l'école élémentaire, mise en peinture du couloir de l'école élémentaire.

ACQUISITION VEHICULE UTILITAIRE

La commune a acquis un véhicule publicitaire Renault express financé par la publicité. Il sera utilisé par les services techniques pour leurs déplacements.

REUNION PUBLIQUE QUARTIER MONTGUILLON

Mr LAMÉ précise que cette réunion aura permis des échanges entre la population et les élus, un rappel des travaux réalisés dans ce secteur a été présenté ainsi que les projets futurs. Les attentes des habitants concernent surtout la sécurité et l'état du réseau routier.

La commune travaille sur ces sujets des projets de réalisation et d'équipements sont déjà en cours en particulier une voie routière, doublée d'une voie douce, pour relier le quartier de Montguillon au centre du village.

COLIS CCAS

Mme PERROT et les membres du CCAS préparent les colis gastronomiques pour les anciens. Les dossiers à remplir ont été distribués et devront parvenir en mairie le 22 octobre au plus tard.

TERRAINS SNCF

La SNCF nous relance au sujet de leur projet d'urbanisation des terrains à côté de la halle marchandise de la gare. Mr ROBBE rappelle que le projet initialement présenté est trop dense en logements.

Mr LEBoulLENGER fait remarquer que ce terrain est classé en zone N du plan local d'urbanisme.

Mr LAMÉ lui répond qu'il existe aujourd'hui une volonté forte de l'Etat d'urbaniser à proximité des gares de manière à renforcer les déplacements collectifs, et dans ce cas de figure l'Etat a les moyens de s'affranchir des règles d'urbanisme local.

ENTRETIEN RESEAUX D'ASSAINISSEMENT RESIDENCE DU GRAND MORIN

Mr LAMÉ et Mr ROBBE ont reçu le responsable de secteur de VEOLIA pour l'informer des points noirs du réseau assainissement de la commune et des travaux d'entretien et de détection à réaliser rapidement.

STATIONNEMENT PARKING DE L'ECOLE

Mr GAILLARD précise que les badges pour le personnel communal et les enseignants sont en cours de réalisation.

AVERTISSEUR SONORE TRAM TRAIN

Mr GAILLARD rappelle que notre requête a été prise en compte par SNCF réseau. Le passage à niveau n°7 en face de l'école sera automatisé à l'été 2023.

En conséquence l'avertisseur sonore ne sera plus utilisé.

REPLACEMENT POMPES A CHALEUR ALSH

Mr ROBBE précise que les travaux ont dû être réalisés dans l'urgence pour avoir du chauffage au début de l'automne. La mise en service par l'installateur et le fabricant est programmée pour cette fin de semaine.

EMBAUCHE D'UN POLICIER MUNICIPAL

Mr LEBoulLENGER est surpris du projet d'embauche d'un 4^{ème} policier municipal, nos voisins immédiats en ayant rarement plus d'un par commune.

Mr GAILLARD rappelle qu'il s'agit d'une étude prospective et précise que les horaires ont déjà évolué, les fonctionnaires de police travaillent le samedi matin, en plus du dimanche matin.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour rappel, et conformément à la loi, l'intégralité des débats de ce Conseil est archivée sur le site de la ville, disponible 24h/24, 7j/7, accessible à tous gratuitement.

<https://www.saint-germain-sur-morin.org>